

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« ESENS GRAND EST SOLIDAIRE »**

Madame, Monsieur,

Votre épargne salariale est en tout ou partie investie dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « ESENS GRAND EST SOLIDAIRE ». A ce titre, vous êtes porteur de parts de ce Fonds.

Nous vous informons du changement de commissaire aux comptes de votre Fonds. En effet, le cabinet Arcade Finance est désormais remplacé par le cabinet KPMG.

Par ailleurs, le fonds fait également l'objet d'une actualisation rédactionnelle avec la dernière instruction AMF en vigueur.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part. La documentation réglementaire de votre fonds est actualisée en date du 01/01/2024.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur la ou les date(s) de disponibilité de vos avoirs.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du Document d'Informations Clés (DIC), disponibles auprès de votre Teneur de compte.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION